

# CONCOURS GAGNEZ VOTRE PISCINE OU VOTRE SPA

D'UNE VALEUR POUVANT ATTEINDRE JUSQU'À 5000\$

Aidez-nous à choisir les détaillants,  
conseillers et installateurs de l'année

## Pourquoi y participer ?

- Avec les nouvelles façons de faire, c'est facile d'y participer ! De plus, cela vous donne une belle visibilité !
- Par votre participation vous démontrez votre souci de la satisfaction de votre clientèle, un critère incontournable pour susciter la fidélisation!
- Pour obtenir une rétroaction sur la satisfaction de votre clientèle.
- Vous recevrez 1000\$ si le gagnant a acheté à votre commerce.
- Pour motiver vos conseillers à se surpasser puisque le gagnant recevra 1000\$!
- En encourageant vos équipes d'installateur à promouvoir le concours, ils courent aussi la chance d'être nommé installateur de l'année !

## Dates à retenir

### Lancement du concours:

1er janvier 2023

### Période d'éligibilité:

1er janvier au 30 septembre 2023

### Date limite d'inscription:

30 septembre 2023 à 23h59

### Date du tirage:

15 janvier 2024

### Dévoilement des détaillants et professionnels gagnants :

lors du Gala de l'ACPQ

## Étapes et instructions à retenir

- Apposez l'autocollant avec le code QR sur le bureau du vendeur afin que le client soit en mesure de le scanner au moment de l'achat.
- Remettez un carton avec code QR aux clients n'ayant pas accès à leur cellulaire lors de l'achat.
- Accrochez vos affiches aimantées sur vos piscines afin de rappeler aux clients qu'acheter chez vous peut porter chance.
- En plus de courir la chance d'être élu détaillant de l'année, vos équipes de ventes et d'installateurs aussi ont la chance de se faire reconnaître
- Parlez de sécurité avec vos clients et courez la chance d'être choisi Détaillant sécuritaire de l'année.

## Renseignements

acpq.com

info@acpq.com

450 581-0414 / 1-888-581-0414



ASSOCIATION DES  
COMMERCANTS DE  
PISCINES DU QUÉBEC

